

---

### **Commerce de contrepartie**

Opérations de troc, c'est-à-dire échange de marchandises excluant l'emploi de monnaie. Méthode habituellement utilisée par des pays éprouvant des difficultés avec leur balance des paiements ou contrôlant les changes.

### **Commerce déloyal**

Commerce de produits sous-évalués, subventionnés ou contrefaits. Cette expression est de plus en plus utilisée depuis que les États-Unis ont défini dans leur législation sur les recours commerciaux de nouvelles pratiques jugées nuisibles aux intérêts des sociétés américaines en matière d'exportation et d'importation.

### **Compensation**

Concession nouvelle et équivalente accordée par un pays à d'autres pays afin de les dédommager lorsqu'il a adopté une nouvelle mesure à la frontière : relèvement d'un droit de douane, diminution d'un contingent, surtaxe temporaire, etc.

### **Concession**

Dans le jargon du GATT, octroi par un pays de meilleures conditions d'accès à son marché intérieur en échange de meilleures conditions d'accès sur ses marchés d'exportation.

### **Consolidation (dans le cadre de l'Accord général)**

Pays ayant convenu, conformément aux engagements qu'ils ont pris aux termes du GATT, de ne pas relever les droits de douane auxquels sont assujettis les produits importés sans négocier au préalable des mesures visant à compenser cette augmentation.